

 Bactériologie des eaux	CRITERES D ACCEPTABILITE DES ECHANTILLONS AU LABORATOIRE DE BACTERIOLOGIE DES EAUX		CHUB_BAP_FI_3818 Version 05 Page 1 / 2
	FICHE D'INFORMATION	TRAITEMENT DES DEMANDES	

1 – Concerne :

Les clients extérieurs

2 – Information :

Afin que les analyses soient faites dans les meilleures conditions, il est nécessaire de respecter les consignes suivantes :

1. Prendre rendez-vous auprès du laboratoire, si possible 48 heures avant la réalisation du prélèvement, afin de vous assurer que les ressources du laboratoire sont suffisantes
2. Renseigner correctement une fiche de prélèvement utile à la traçabilité des prélèvements (lieu du prélèvement, date, horaire, ...) et la signer.
3. Respecter le flaconnage en fonction des paramètres à analyser, ainsi que le volume de remplissage des flacons (Cf tableau ci-dessous)
4. Acheminer les prélèvements au laboratoire de bactériologie des eaux le plus rapidement possible après le prélèvement, du lundi au jeudi de 8h30 à 15h00, en veillant bien à séparer les prélèvements qui sont à conserver à température ambiante de ceux qui sont à conserver dans une enceinte capable de maintenir $(5\pm 3)^{\circ}\text{C}$.
5. Pour les prélèvements en vue de la recherche et du dénombrement des légionnelles, séparer autant que possible les eaux chaudes sanitaires des eaux froides et éventuellement des TAR.

Un non-respect de ces consignes peut entraîner la réalisation d'analyses hors accréditation COFRAC, voire une non-acceptation des échantillons au laboratoire. Dans le cas où toutes les analyses demandées sont, malgré tout, réalisées hors accréditation à la demande du client, le logo COFRAC n'apparaîtra pas sur le rapport d'essai. Ce dernier ne devra alors en aucun cas être affiché ou diffusé à une tierce personne.

Paramètre ou motif du prélèvement	Codes Analyses (voir détail avec le labo)	Flaconnage	Volume / remplissage flacon	Délai d'acheminement des échantillons après prélèvement	Conditions de transport de l'échantillon
Eaux pour soins	N / NP / EEC / NPC / NPCM	1flacon stérile de 500 ml contenant 20mg/l de Thiosulfate de sodium	Remplissage au 9/10 ^e pour les flacons bactériologie	Le jour même du prélèvement et dans un délai de 12h	En enceinte capable de maintenir $(5\pm 3)^{\circ}\text{C}$
Eaux bactériologiquement maîtrisées	NP / EBIB / NPEBM				
Potabilité	N / EEC / D1P / D1SP / D1PPYO / P1P / P1SP / B2P / B3P / B2PPYO / B2OFF /				
	D1SPPYO / B3PPYO / B3OFF /	1flacon stérile de 1000 ml contenant 20mg/l de Thiosulfate de sodium			

N° de la procédure associée : N/A	Rédigé par : Isabelle NAVEAU le : 04/03/2025
Liste de diffusion : Logiciel Gestion Documentaire + site internet + pièce Réception des eaux + devis + convention	
Ce document ne peut être ni reproduit ni communiqué à des tiers sans l'autorisation du laboratoire de Bactériologie des eaux - CHU de Besançon	

 Bactériologie des eaux	CRITERES D ACCEPTABILITE DES ECHANTILLONS AU LABORATOIRE DE BACTERIOLOGIE DES EAUX		CHUB_BAP_FI_3818 Version 05 Page 2 / 2
	FICHE D'INFORMATION	TRAITEMENT DES DEMANDES	

Paramètre ou motif du prélèvement	Codes Analyses (voir détail avec le labo)	Flaconnage	Volume / remplissage flacon	Délai d'acheminement des échantillons après prélèvement	Conditions de transport de l'échantillon
Piscines	PRF / PISCP / PISCOT / PISCLCOT / PISCLCOTHM	1flacon stérile de 500 ml contenant 20mg/l ou 120 mg/l de Thiosulfate de sodium (si chlore libre > 4mg/l) conditionné en emballage stérile	Remplissage au 9/10 ^e pour les flacons bactériologie	Le jour même du prélèvement impérativement et dans un délai de 12h	En enceinte capable de maintenir (5±3)°C
Baignades	BAINP / RBAIN	1flacon stérile de 500 ml contenant 20mg/l de Thiosulfate de sodium		Le jour même du prélèvement et exceptionnellement dans un délai de 24h	
Légionelles dans le réseau d'eau	LEGIE LEGIM LEGIMN	1flacon stérile de 1000 ml contenant 20mg/l de Thiosulfate de sodium		Le jour même du prélèvement ou le lendemain	à température ambiante
Légionelles au niveau de brumisateur	LEGIE	1 ou 2 flacon(s) stérile(s) de 500 ml contenant 20mg/l de Thiosulfate de sodium			
Légionelles dans les eaux de loisirs	LEGIE	2 flacons stériles de 500 ml contenant 20mg/l ou 120 mg/l de Thiosulfate de sodium (si chlore libre > 4mg/l) conditionné en emballage stérile			
Légionelles dans une eau sale (TAR, process)	LEGIT LEGITS LEGIEC LEGIEPS LEGIRE	2 flacons stériles de 500 ml contenant 120 mg/l de Thiosulfate de sodium conditionné en emballage stérile			
Piezomètres	BPIEZO	1flacon stérile de 500 ml et 1 flacon stérile de 1000 ml contenant 20mg/l de Thiosulfate de sodium		Le jour même du prélèvement et exceptionnellement dans un délai 18h	En enceinte capable de maintenir (5±3)°C
Salmonelles	BSALM	1 à 5 flacons de 1000 ml contenant 20mg/l de Thiosulfate de sodium			
CHIMIE (sous traitée au prestataire de service retenu au marché public)	Selon la demande	Voir avec le laboratoire en fonction de la demande	Remplissage au 10/10 ^e	Le jour même du prélèvement et avant 15h00 (horaire)	